



Autorite parentale pour enfant qui n'est pas le sien

Par **boudjema**, le **18/05/2012** à **11:44**

Bonjour, rnje suis en attente de jugement provisoire par le juge des affaires familiales qui a ordonner une enquête sociale et psychologique demander par mon ex concubin car il n'a pas obtenu autorité parentale et la reconnu 2 ans après sa naissance .rnil a exercer des menaces de morts et agression a mon encontre ainsi que sa famille me blessant avec 8 jours itt et renouvellement 1 mois de soin.rnle juge a ordonner de faire droit de visite a mon ex alors qui'l na pas autorité parentale avec archipel sécurisé 2 fois par semaine y a til un risque pour que le juge donne autorité définitive sur mon fils alors qui'l n'est pas son père.rnje précise que mon ex n'est pas le père biologique de mon fils.rnje précise aussi qu'il ne veut pas travailler a une carte de séjour de 10 ans et veut recupere mon fils pour ces papier et percevoir des allocations familiale sur son compte et ainsi faire un regroupement familiales pour faire les papiers a sa mere ectrnd'apres la loi il ne peut avoir autorite parentale car reconnu apres ces deux ans rnattendant votre reponse recevez mes salutations